

République française
YONNE
CHATEL CENSOIR - COMMUNE

Séance du samedi 14 février 2026

Date de la convocation: 09/02/2026

Membres en
exercice : 14

Présents : 9

Votants: 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

*Le quatorze février deux mille vingt-six l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence
d'Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques
DEBIEVE, Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés :

Excusés : Richard DETHYRE, Thomas HOUPLIER, Barbara
LOUCHART, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY

Absents:

Création d'une adresse postale pour le Port de plaisance - (DE 022 2026)

Le Maire explique que le port de plaisance, et plus précisément le local accueillant la capitainerie et les locaux techniques sur la parcelle ZK 030, n'était pas doté jusqu'ici d'adresse postale. La parcelle avait été oubliée à l'époque du nommage et de la numérotation des voies sur l'ensemble de la commune de Châtel-Censoir.

Il explique qu'il convient donc de rectifier cet oubli en la numérotant. Sachant qu'il existe déjà les numéros 1, 3, 3 bis, 7 et 9, le numéro 5 n'étant pas utilisé d'une part, et que la parcelle se trouve entre le numéro 3 bis et le numéro 7 d'autre part, il est donc proposé de lui attribuer le numéro 5.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,
DÉCIDE d'affecter au port de plaisance l'adresse 5, rue de Magny – 89660 Châtel-Censoir.
AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

